

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 28 janvier 2013

EVALUATION DU RÉSEAU LECTURE PUBLIQUE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 28 janvier 2013 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Monsieur Christian DOUCE, M. Sébastien LAINE, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean-Claude MARC, Madame Monique GIBERT, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE -M. François DAUDE suppléant de M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Olivier LECOMTE suppléant de Mme Sylvie CONTRERAS, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. François BECKER suppléant de M. Bernard JEREZ, M. Gabriel MATEU suppléant de M. Cyrille CADARS, M. Roxanne MARC suppléant de M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Claude DESTAND suppléant de M. Jean-François RUIZ, M. Gilles COUGOUREUX suppléant de M. Pascal DELIEUZE, Madame Claire DE CHASSEY suppléant de M. David CABLAT

Procurations :

M. Georges PIERRUGUES à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Christian LASSALVY à M. Jean-Marcel JOVER

Excusés :

M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Jacques DONNADIEU

Absents :

M. Maurice DEJEAN, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC

Quorum : 25	Présents : 40	Votants : 42	Pour 42 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Sur le rapport du Président,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le lancement de l'évaluation du Réseau Lecture Publique de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Conseil général de l'Hérault pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 769 le 01/02/2013 Publication le 01/02/2013 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 01/02/13 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20130128-lmc134386-DE-I-I Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET	Le Président de la communauté de communes  Louis VILLARET
--	--

Vu pour être annexé à la délibération n° 769

Du Conseil communautaire du 28 janvier 2013,



RAPPORT 8 - 1 <i>Rapporteur :</i>	CULTURE
EVALUATION DU RÉSEAU LECTURE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT	

Travaillant à la recherche de financements et au suivi du projet de territoire, la mission Prospective territoriale de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault appuie également les services et instances de la communauté dans la construction et la conduite d'évaluation de leurs politiques publiques. C'est dans ce cadre que la mission Prospective territoriale a été sollicitée par les acteurs du Réseau intercommunal de la Lecture Publique de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault pour construire et conduire une évaluation des résultats et impacts de ses réalisations.

Cette évaluation intervient 5 années après le lancement du réseau Lecture Publique et sera notamment mobilisée dans le cadre du renouvellement du projet de territoire pour la période 2015-2021.

L'évaluation du Réseau intercommunal de la lecture publique a notamment pour objectifs :

- D'inventorier les réalisations portées dans le cadre du Réseau Lecture Publique
- De mesurer les résultats des actions portées
- De déterminer les impacts des actions conduites sur le territoire au titre du Réseau

Partant des éléments contenus dans l'étude de faisabilité de mise en réseau de la lecture publique (2006) et des objectifs énoncés dans la Charte du Réseau intercommunal¹ de la lecture publique de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, l'évaluation proposée interrogera les notions suivantes:

- L'Accessibilité : équilibre territorial de l'offre, accessibilité effective aux services publics, accessibilité numérique ...
- La gouvernance du réseau : structures de gestion et apports de la gouvernance intercommunalité/communes, ...
- Les apports sociaux : accès au livre et à la lecture (alphabétisation, citoyenneté), diversification de l'accès à la culture, effets sur les sociabilités locales

L'analyse des réalisations, résultats et impacts de cette politique se fera via un questionnaire évaluatif global visant à se demander en quoi les missions initiales du réseau demeurent-elles pertinentes aujourd'hui ? Il s'agira également de se demander si la stratégie adoptée demeure en adéquation avec les besoins des membres du réseau et des publics.

A une échelle plus fine, l'évaluation sera conduite autour du questionnaire évaluatif suivant :

- Quelle est la place du Réseau Intercommunal Lecture publique dans l'action publique de la collectivité ?
- Dans quelle mesure les outils de mise en œuvre de la lecture publique sont-ils en adéquation avec les objectifs du Réseau ?
- Quels sont les effets des actions conduites par le Réseau sur le territoire, les publics, l'institution ?

Les résultats et recommandations de cette évaluation seront mobilisés dans le cadre du Réseau intercommunal de la lecture publique. Les points clefs de cette évaluation seront également intégrés au volet culture du futur projet de territoire (2015-2021).

¹ Les objectifs de la Charte sont 1) la constitution du catalogue collectif, 2) l'harmonisation des services aux publics, 3) la mise en réseau des acteurs et des partenaires

Cherchant également à initier une réflexion fédératrice autour de la lecture publique sur le territoire, cette évaluation sera suivie par un Comité de pilotage composé :

- de membres de la Commission culture
- de représentants des partenaires du Réseau (Médiathèque départementale de prêt, conseil régional Languedoc Roussillon, Direction Régionale des Affaires Culturelles ...)
- de membres du Réseau intercommunal de la lecture publique (bibliothécaires, maires, services de la CCVH ...)
- ...

A des fins d'objectivité, cette évaluation sera confiée à un Bureau d'études sélectionné sur la base d'un cahier des charges reprenant les différents éléments de questionnement évaluatifs énoncés plus haut. Au-delà des apports méthodologiques classiques, il sera notamment demandé à ce bureau d'études de conduire des entretiens auprès des acteurs, partenaires et usagers du réseau.

En termes opérationnels, l'évaluation sera conduite sur la base du calendrier suivant :

- Janvier 2013 : travail du cahier des charges avec les acteurs et partenaires du réseau
- Février 2013 : lancement de la procédure de consultation
- Mars 2013 : attribution du marché
- Mars-septembre 2013 : conduite de l'évaluation

Communauté de communes Vallée de l'Hérault					
Plan de financement prévisionnel					
Evaluation du Réseau Intercommunal de la lecture publique					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Prestation bureau d'études	50 000 €		Conseil général de l'Hérault - Contrat départemental Vallée de l'Hérault	25 000 €	50%
					0%
			Participation CCVH	25 000 €	50%
					0%
TOTAL HT	50 000 €	100%	TOTAL HT	50 000 €	50%
TOTAL TTC	59 800,00 €		TOTAL TTC	59 800,00 €	

Je propose donc à l'Assemblée :

- d'approuver le lancement de l'évaluation du Réseau Lecture Publique de la Communauté de communes Vallée de l'hérault,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Conseil général de l'Hérault pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Le Président

 Louis VILLARET